

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2004/008648**
n°de gestion : **1954B00569**
n°SIREN : **954 505 699 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 03/05/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

APPAREILLAGE ELECTRIQUE DU RHONE - AER société anonyme à conseil d'administration

rue Jules Verne Zac du Caillou 69630 Chaponost -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)
procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

APPAREILLAGE ELECTRIQUE DU RHONE - AER

Société anonyme au capital de 1 966 640 Euros

Siège social : Rue Jules Verne

ZAC du Caillou

69630 CHAPONOST

954 505 699 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JANVIER 2004**

Le 30 janvier 2004, à 10 heures, les actionnaires de la société se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par les Administrateurs restant en fonction.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Conformément à la loi, la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, Commissaire aux Comptes de la société, a été régulièrement convoquée.

Monsieur Valentin PARISI
préside la séance.

Monsieur Kevin BARNETT
le seul actionnaire présent et acceptant, représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Frédéric FARABOT
est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance possèdent le quorum requis.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport des Administrateurs restant en fonction,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les documents et les renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur décédé,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport des Administrateurs restant en fonction.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte du décès de Monsieur Neil CONSTABLE, nommé en qualité d'administrateur de la société pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir dans l'année 2008 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 :

Monsieur Frédéric FARABOT

Qui demeure à SAINT GENIS LAVAL (69230), 33 chemin de la Tassine.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric FARABOT a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

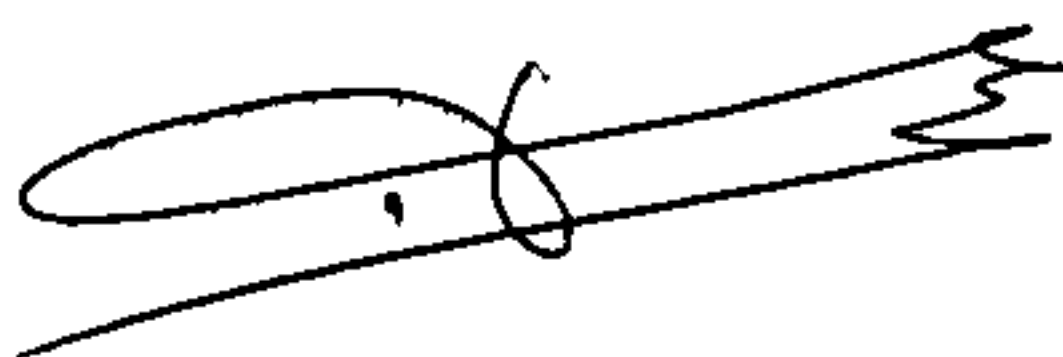
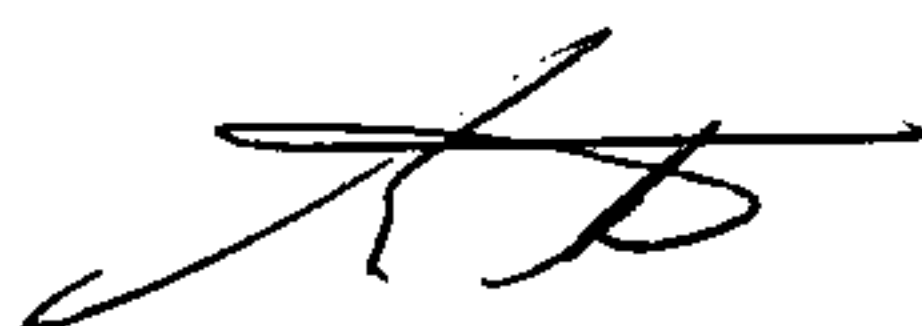
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the start and a horizontal line extending to the right.A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line.A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the start and a horizontal line extending to the right.

APPAREILLAGE ELECTRIQUE DU RHONE - AER

Société anonyme au capital de 1 966 640 Euros

Siège social : Rue Jules Verne

ZAC du Caillou

69630 CHAPONOST

954 505 699 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 JANVIER 2004**

Le 30 janvier 2004 à 11 heures,

le Conseil d'administration s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, au siège social, en séance de Conseil.

Sont présents :

- Monsieur Kevin BARNETT,
- Monsieur Valentin PARISI,
- Monsieur Frédéric FARABOT.

Le Conseil réunissant la présence effective de la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Kevin BARNETT.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- La nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président décédé et la fixation de ses pouvoirs.

**NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL EN
REMPLACEMENT DU PRESIDENT DECEDE**

Monsieur Kevin BARNETT, administrateur, rappelle au Conseil le décès de Monsieur Neil CONSTABLE, Président Directeur Général et demande qu'il soit immédiatement pourvu à son remplacement.

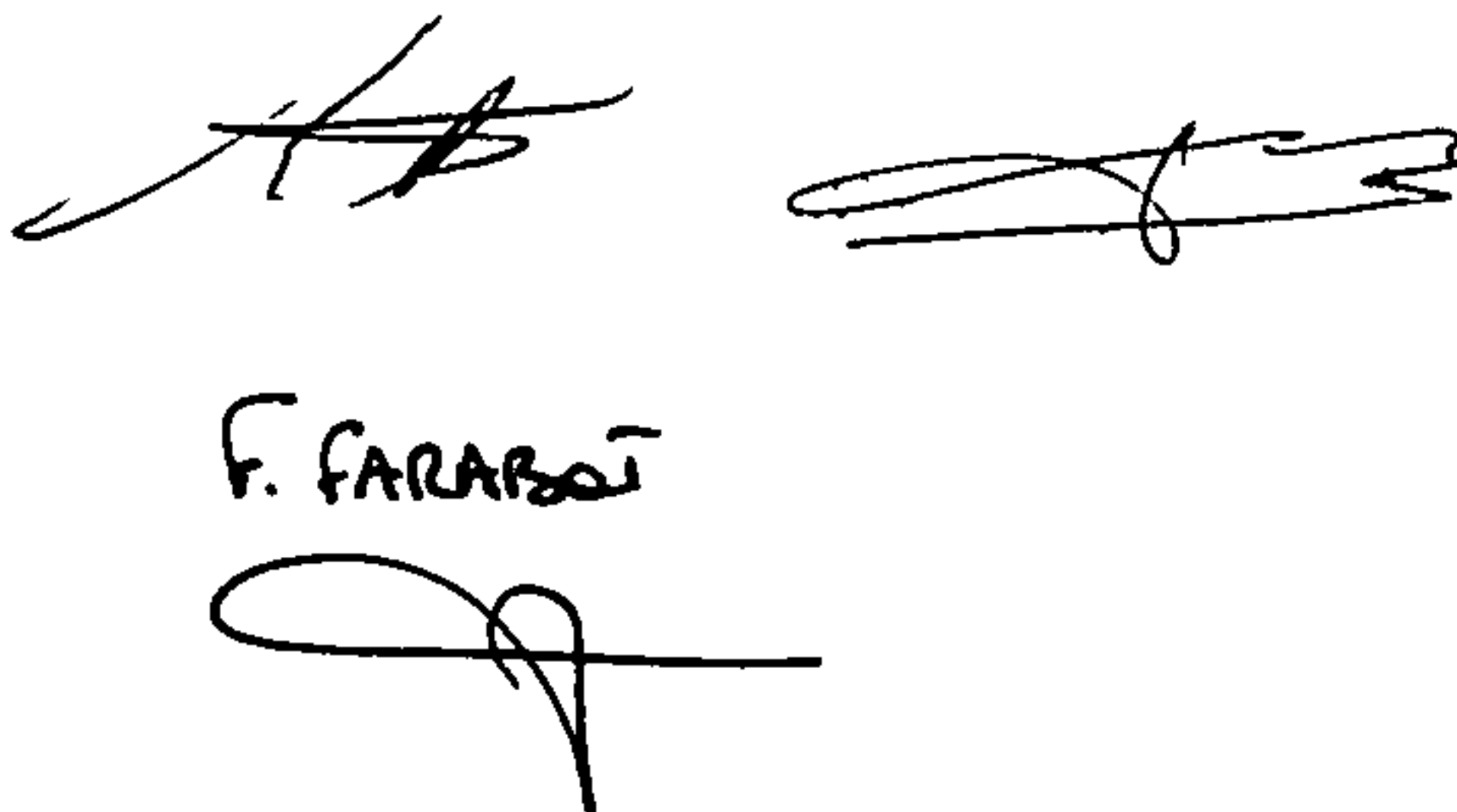
Après en avoir délibéré, le Conseil nomme à l'unanimité :

Monsieur Valentin PARISI
Qui demeure 9 rue Pernon, à LYON (69004),

Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Monsieur Valentin PARISI, au titre de ses fonctions de Président Directeur Général, assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il aura de plein droit, mais dans la limite de l'objet social, tous pouvoirs vis à vis des tiers pour assumer lesdites fonctions, sous réserve toutefois, des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées générales d'actionnaires et au conseil d'administration et des limitations de pouvoirs prévus par les statuts de la société.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Valentin PARISI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées. Il déclare en outre qu'il remplit les conditions prescrites par la loi pour exercer ce mandat.



F. FARABO